

ASM BASKET LE PUY EN VELAY 43 AUVERGNE
FICHE D'ADHESION SAISON 2025- 2026



Je **soussigné(e)**
Domicilié(e)
Né-e le
Téléphone Domicile...../Portable...../ Mail.....

sollicite pour la saison 2025-2026 mon adhésion à l'ASM Basket Le Puy en Velay 43 Auvergne.

Adhésion nouvelle

Renouvellement.

Cette adhésion se fait : en mon nom propre étant majeur(e) O, au nom de mes enfants mineurs O

NOM enfant	Prénom enfant	Sexe	Date de naissance

déclare, expressément, avoir pris connaissance :

- des statuts de l'association
- du règlement intérieur qui prévoit en particulier que chaque joueur à partir de la catégorie U13 doit assurer bénévolement l'arbitrage ou le coaching d'un minimum de 3 matchs sur la saison.

J'ai pu consulter ces documents sur le site internet du club www.asmbasket.com

Je **m'engage** à respecter les dispositions juridiques et internes de l'association.

Je joins à ma demande de licence le règlement de la ou des cotisation(s). Paiement en ligne possible sur site www.asmbasket.com. Un règlement en 3 fois est autorisé. L'ensemble des règlements sera joint à l'adhésion. Les encaissements seront différés suivant les indications portées au verso des chèques.

Cotisations 2025-2026

U4-U5-U6 (1) U7 (2)	U9 (1) U11 (2)	U13 (1) U15 (2)	U18 M U18 F	Senior	Loisir	Basket bien être	Non joueur Entraîneur Bénévole
Année de naissance (les âges s'apprécient à la date de demande de licence)							
2021 et après (1) 2019 - 2020 (2)	2017 et 2018 (1) 2015 et 2016 (2)	2013 et 2014 (1) 2011 et 2012 (2)	2010, 2009, 2008	2007 et avant	-		-
80 €	125 €	145 €	155 €	155 €	90 €	60 €	Don mécénat

Tarif minoré si plusieurs licenciés « jeune » d'une même famille :

- 20 € 2ème enfant / - 30 € 3ème enfant / - 40 € à partir du 4ème enfant

Ces montants englobent le coût de l'assurance formule A (2,09 €) et les parts reversées à la FFBB, à la Ligue Auvergne Rhône Alpes, aux comités départementaux Loire et Haute-Loire. **Lors de la saisie de votre licence, l'assurance A est pré-cochée et ne peut être modifiée.** Le coût de l'assurance formule B (avec indemnités journalières) conseillée si le licencié est salarié, est de 6,39 €. Ce chiffre **est ramené à 5 € au lieu de 6,39 €** - cette somme est à ajouter à la cotisation de base ci-dessus.

J'accepte précisément les dispositions concernant :

- Les **rôles respectifs** de chacun des membres du club
- les **assurances** pour participer aux entraînements et aux compétitions
- les conséquences d'être véhiculé (e) pour un **déplacement** ou d'assurer personnellement un transport
- la possibilité pour un responsable d'équipe de faire appel au **corps médical** et aux secours en cas d'accident
- Les moyens de communication du club notamment les convocations ou transmissions d'information par **Internet**

Concernant le droit à l'image, le club peut communiquer toute photo, dans ses supports d'information ou de communication, des joueurs ou entraîneurs ou dirigeants - *veuillez rayer en cas de refus*

Fait à Le Puy en Velay, le

Le Président du club ou son délégué,

Le licencié,